



Enquête québécoise auprès des organismes communautaires

Novembre 2024

Bonjour,

Votre organisation est sollicitée pour participer à l'*Enquête québécoise auprès des organismes communautaires* que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) mène pour le compte du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Cette enquête permettra de réaliser un portrait statistique de l'ensemble des organismes communautaires du Québec et de mesurer l'importance de leur contribution au développement social et économique du Québec.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'enquête, la participation de votre organisation est **obligatoire**, et ce, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011)*.

Pour participer, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici **deux semaines** en suivant les instructions mentionnées dans le courriel que vous avez reçu.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette enquête ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'ISQ, dont les coordonnées apparaissent au bas de cette lettre. Vous trouverez également d'autres informations sur son site Web statistique.quebec.ca, sous l'onglet « Enquêtes ».

Vous pouvez répondre en toute confiance : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit que vos réponses seront gardées **confidentielles** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

*Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre ces renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.